

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020**

Le vingt-neuf juin deux-mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni au Club House du Stade, la salle de séances étant délocalisée dans cette structure communale afin de respecter les distances minimales de sécurité, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, Maire, suite à la convocation adressée à tous les membres le 25 juin 2020.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19 heures 00.

**Etaient présents : Mickaël FEGA, Angelo PILLERI, Pascal GRENOUILLET, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Sandra CANCELLIERE, Jacqueline ERBLANG, Laurent VEUILLET, Jean-Marc BIECHERT, Franck WANNER, Charlotte HAAB, Gilbert SIMON.**

**Absent excusé : DIDILLON Éric**

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020**
- 2. Participation citoyenne**
- 3. Commission des impôts directs**
- 4. Commission de contrôle (élections)**
- 5. Réception lotissement**
- 6. Urbanisme**
- 7. Ecole**
- 8. Finances**
- 9. Divers**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

**2. Participation citoyenne**

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Après avoir entendu les explications du Commandant de la Brigade de Saint Louis M. Sébastien RENARD, il appartient au Conseil Municipal de rechercher des volontaires à travers le village, pouvant jouer le rôle de référent auprès de la Gendarmerie.

Une fois, ces référents désignés, une convention entre la Maire, le commandant du groupement de gendarmerie de Colmar et le Préfet pourra être signée.

Il est à noter que vu la lenteur administrative le processus peut être engagé avant la signature de la convention par les trois parties.

### **3. Commission des impôts directs**

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID est composée de 7 membres : le Maire et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- ◆dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- ◆participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ◆participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ◆formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui

recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

★ **Délibération n° 1 :**

**Objet : Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, ce dernier propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Communale des Impôts Directs pour toute la durée du mandat.

Ci-dessous les 24 propositions attendues :

M. BIECHERT Jean-Marc	M. VEUILLET Laurent
Mme CANCELLIERE Sandra	M. WANNER Franck
M. DIDILLON Éric	Mme GASSER Sandrine
Mme ERBLANG Jacqueline	Mme HEMMERLIN Geneviève
M. FEGA Mickaël	M. BOESINGER Frédéric
M. GRENOUILLET Pascal	Mme TROMMER Bernadette
Mme HAAB Charlotte	M. SCHLADENHAUFEN Quentin
Mme MADAULE Elodie	M. HEYER Hugues
M. SECCI Daniel	M. WANNER Frédéric
M. SIMON Gilbert	M. KLEIN Michel
Mme SPECKER Nathalie	Mme BOUDOT Anne-Marie
M. THUET Vincent	Mme KLEIN Mélanie

**4. Commission de contrôle**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les Maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le Maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- ♦ elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- ♦ elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- ◆ un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- ◆ un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- ◆ un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission de contrôle se réunit soit :

- ◆ sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire,
- ◆ soit entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin,
- ◆ et, en tout état de cause au moins une fois par an.

Le Conseil Municipal propose au plus jeune de ses conseiller M. FEGA Mickaël de prendre la direction de cette nouvelle commission, rôle qu'il accepte. Pour les deux autres délégués, Mme THUET Isabelle Adjoint Administratif et Mme HEMMERLIN Geneviève.

## **5. Réception lotissement**

M. le Maire s'est rendu pour la troisième fois au lotissement « les Pâturages » afin de réceptionner ce lotissement pour son intégration dans le domaine public.

Une fois encore, ayant constaté un problème d'enrobé, un autre rendez-vous doit être pris après travaux.

Toujours dans le même lotissement, il convient de convoquer l'entreprise Creativ'TP et Primeo Energie pour la mise sous tension d'un candélabre.

## **6. Urbanisme**

### Certificat d'urbanisme

*Cabinet de Maître Pascal MENDEL 23 rue du Périgord 68270 WITTENHEIM :*

Section 12 parcelles 185/50 ; 202/51 pour une contenance de 656 m<sup>2</sup>

Pour un terrain situé rue de Buschwiller à WENTZWILLER (derrière le 1A).

*Cabinet de Maître Alain WALD 4 rue de Village-Neuf 68330 HUNINGUE :*

Section 12 parcelles 320/28 pour une contenance de 538 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 2 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

*Cabinet de Maître Guy GREWIS 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :*

Section 13 parcelle 188 pour une contenance de 1104 m<sup>2</sup>

Pour une maison située 12 rue de la Forêt à WENTZWILLER.

*Cabinet de Maître Jean-Marc LANG 61 Avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle 68300 ST LOUIS :  
Section 3 parcelle 273/22 pour une contenance de 2513 m<sup>2</sup>  
Pour un appartement situé 22 rue de l'Eglise à WENTZWILLER.*

Permis de construire

*M. HAYAL Selçuk 23 rue de Hésingue 68220 HEGENHEIM :  
Pour la construction d'une maison individuelle.*

Droit de préemption

*M. WALDY Norbert Aufeldweg 1 CH 3205 GÜMMENEN  
à  
M. & Mme Sorin MODOEANU 19 rue Théo Bachmann 68300 SAINT LOUIS*

*SINAPSIS 2B rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER  
à  
Mme Béatrice MINUTH 104A rue de Huningue 68128 VILLAGE-NEUF*

*Consort FLOCH Michel 14 Impasse du Dr Charcot 83110 SANARY-SUR-MER  
à  
SAS Foncière Saint André 4 rue de la Victoire 67000 STRASBOURG*

## **7. Ecole**

La crise sanitaire et ses différents protocoles à faire respecter dans les écoles a eu une conséquence sur le budget communal. En effet, la Commune a eu 5000 € de dépenses non prévues en masques, gels, désinfectants, gants, thermomètres, dont 1100 € destinés uniquement à notre école.

## **8. Finances**

### **★ Délibération n° 2 :**

#### **Objet : Travaux d'aménagement d'un columbarium au cimetière**

Le Conseil Municipal, après analyse des offres concernant les travaux d'aménagement du columbarium au cimetière

**DECIDE** d'attribuer les travaux à l'entreprise TP 3F rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM pour un montant de 18'940,00 € H.T. soit 22'728,00 € TTC.

**AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et à signer tous les documents

**PRECISE** que les dépenses ci-dessus ont été imputées au budget primitif 2019.

## **9. Divers**

### Remerciements

M. le Maire donne lecture des remerciements des époux WANNER Martin et Thérèse pour le cadeau reçu à l'occasion de leurs noces d'or.

### Arbres dangereux dans le village

Avec les conditions climatiques capricieuses ces derniers temps, M. GRENOUILLET Pascal a contacté l'ONF afin de déterminer ensemble l'état des arbres communaux. Un forfait de 900 € H.T. pour 40 arbres pour un diagnostic visuel et sonore a été proposé par ces derniers.

Après réflexion et vu le coût élevé de cette prestation, la commission nature doit se réunir avant toute prise de décision.

### Vitesse excessive dans tout le village

Depuis le mois d'avril 2020, la Commune de Wentzwiller a signé un contrat de télérelève sur les radars situés rue de Folgensbourg et rue de Saint Louis.

L'adhésion à ce contrat permet de recevoir tous les 15 jours, un rapport d'activité synthétique sur les vitesses de passage des véhicules.

Ces rapports sont alarmants : On s'aperçoit que 64,9 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, limitation de vitesse en vigueur dans la zone d'analyse.

En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 5,37 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Enfin, plus de 27000 véhicules traversent le village en 15 jours.

Monsieur le Maire a demandé son aide à la gendarmerie qui posera un radar afin de décourager les contrevenants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Mickaël

GRENOUILLET Pascal

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

SECCI Daniel

CANCELLIERE Sandra

ERBLANG Jacqueline

VEUILLET Laurent

BIECHERT Jean-Marc

WANNER Franck

HAAB Charlotte

SIMON Gilbert